



# Lettre ouverte aux candidat·e·s aux municipales 2020

Le 13 février 2020

**La culture est un moteur d'attractivité et de développement territorial. Elle est aussi dans ses formes variées un droit fondamental, vecteur de mieux-vivre pour les populations les plus vulnérables et condition majeure pour l'implantation de populations de niveau socio-culturel élevé, elle favorise donc une meilleure mixité, et participe de la cohésion sociale.**

Le dernier [Panorama de l'économie de la culture et de la création en France \(et dans le monde\)](#)\* montre que les arts visuels arrivent en tête des dix secteurs culturels analysés (musique, audiovisuel, spectacle vivant, livre, radio, etc.) :

> en tête en matière de revenus générés dans l'économie française (environ 22 Milliards),  
> et en matière d'emplois salariés induits (environ 314 000 emplois générés),  
Et ce bien qu'il demeure le moins doté des politiques publiques en France aujourd'hui.

En région, ce secteur culturel est l'un des plus importants avec de nombreux·ses artistes installé·e·s sur les territoires, une pluralité de lieux de production, de diffusion et de formation, une grande diversité de domaines représentés. Il présente néanmoins une grande disparité territoriale.

Fin 2017, l'État et la Région Centre-Val de Loire ont initié et soutenu la mise en œuvre d'un **SODAVI (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels)** afin d'identifier les priorités du secteur des arts visuels, au moyen de la concertation de ses acteur·rice·s sur l'ensemble de la région, et d'établir, entre autres, des préconisations en direction des politiques publiques.

Afin de répondre à cette invitation, les acteur·rice·s des arts visuels de la région Centre-Val de Loire ont créé **devenir.art**, le premier réseau des arts visuels transversal réunissant tous types d'acteur·rice·s, des artistes aux écoles d'arts, commissaires d'exposition, amateur·rice·s d'art, collectionneur·se·s, critiques, galeries, centres d'art, associations d'artistes, collectivités territoriales, établissements publics ou privés porteurs de projets dans ce secteur, entreprises, etc.

Cette phase de concertation en cours, qui donnera lieu à **une restitution publique au Frac Centre-Val de Loire en mai 2020**, a d'ores et déjà permis d'identifier un certain nombre de points prioritaires favorisant le développement du secteur des arts visuels au profit des territoires :

**1 le développement de lieux de travail et de production permanents et temporaires** pour favoriser la pratique des artistes actif·ve·s sur les territoires et l'implantation de nouveaux·elles artistes, ainsi que leur circulation, que ce soit dans les grands centres urbains de la région, ou dans les communes rurales,

- 2** **une rémunération des artistes équitable**, à l'occasion de la présentation de leurs œuvres, de leur accueil en recherche et en création sur un territoire, de la réalisation de projets artistiques, ou de leurs diverses interventions auprès de la population, afin que leur économie leur permette de se consacrer à leurs activités artistiques de manière professionnelle et de parvenir à un rayonnement moteur d'opportunités,
- 3** **le développement et le soutien d'initiatives pérennes**, qu'elles soient portées par des structures de diffusion, production ou de recherche, qui associent la présentation publique d'œuvres visuelles, à des formes de médiation et de convivialité qui favorisent le partage et la sensibilisation dans la durée,
- 4** **la mise à disposition de lieux vacants** afin d'y accueillir des initiatives artistiques, en les sécurisant par le biais de conventions d'occupation,
- 5** **la commande publique d'œuvres plastiques**, afin de permettre aux habitant·e·s le bénéfice de côtoyer des formes artistiques dans leur environnement, par, entre autre, l'application du 1% artistique sur les projets de construction, rénovation, réaffectation et d'aménagement public.\*\*
- 6** **le développement des projets d'éducation artistique et culturelle** auprès de publics variés, de tous âges, et particulièrement à destination des plus jeunes, en maternelle et élémentaire, en lien avec les acteur·rices existant·e·s,
- 7** **le développement de formations artistiques** : initiations aux pratiques variées dès le plus jeune âge, formations initiales des artistes, ainsi que formations métiers pour les artistes professionnel·le·s qui leur permettent de s'enrichir d'une maîtrise de nouvelles pratiques, tout au long de la vie,
- 8** **la reconnaissance de la recherche artistique en région**, au même niveau que celle existante dans les domaines universitaires et permettant le développement de laboratoires et de 3e cycle,
- 9** **la visibilité du travail des artistes implanté·e·s sur les territoires**, ainsi que le repérage des initiatives artistiques de toutes sortes, en interaction avec d'autres réseaux et acteur·rice·s aux plans national et international,
- 10** **la mise en relation des artistes avec les entreprises et les interlocuteur·rice·s de proximité**, de tous les secteurs d'activité, afin de favoriser leur coopération.

Nous, acteur·rice·s des arts visuels réuni·e·s au sein de devenir.art, poursuivons nos travaux, avec le soutien de l'État et de la Région Centre-Val de Loire, afin de dialoguer et d'accompagner au mieux les collectivités dans la mise en œuvre de ces différents points prioritaires, sur l'ensemble du territoire régional.

Nous appelons dès aujourd'hui l'ensemble des candidat·e·s aux élections municipales à faire part publiquement de leurs engagements en direction des arts visuels. Ceci afin que les électeur·rice·s que nous sommes ainsi que l'ensemble des électeur·rice·s sensibles à cette dimension, puissent apprécier la prise en compte de ces enjeux dans les politiques envisagées à l'issue de ce scrutin.

devenir.art